

29 mars 2012
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-sixième session

27 février-9 mars 2012

Point 3 a) ii) de l'ordre du jour

**Suivi de la Quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et de la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale,
intitulée « Les femmes en 2000 : égalité
entre les sexes, développement et paix
pour le vingt et unième siècle » : réalisation
des objectifs stratégiques, mesures à prendre
dans les domaines critiques et nouvelles mesures
et initiatives : thème de l'évaluation : le financement
pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes**

Expérience acquise au niveau national dans l'application des conclusions concertées sur le financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

Résumé de l'animateur

1. Le 1^{er} mars 2012, la Commission de la condition de la femme a tenu un dialogue visant à mettre en commun l'expérience acquise dans l'application des conclusions concertées sur le financement de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, que la Commission a adoptées à sa cinquante-deuxième session en 2008. Ce dialogue s'est déroulé dans le cadre de deux tables rondes, comme suit : la première table ronde, qui fait l'objet du présent rapport, s'est intéressée à l'expérience acquise au niveau national dans l'application des conclusions concertées; la seconde s'est penchée sur l'expérience des organisations internationales et des partenaires multilatéraux du développement dans l'application desdites conclusions (voir E/CN.6/2012/CRP.6).

2. La première table ronde a été animée par M. Carlos Garcia Gonzalez (El Salvador) et a eu pour intervenants M. Gerhard Steger, Directeur général du budget au Ministère des finances (Autriche), M. Mohammed Chafiki, Directeur des études et des prévisions financières au Ministère de l'économie et des finances



(Maroc), M^{me} Maria Almeida, Vice-Ministre des finances (Équateur), et M^{me} Ing Kantha Phavi, Ministre de la condition féminine (Cambodge).

3. En 2008, la Commission a demandé instamment aux États Membres et aux autres parties prenantes : d'accroître, au moyen de ressources nationales et de l'aide publique au développement, les investissements en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes; de prendre en compte la problématique hommes-femmes dans les politiques économiques et la gestion des finances publiques; de chiffrer le coût des plans nationaux en faveur de l'égalité des sexes et de fournir les ressources nécessaires à leur mise en œuvre; de renforcer les dispositifs institutionnels, les mécanismes de responsabilité et les capacités afin de veiller à la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans les politiques et procédures budgétaires à tous les niveaux; et d'accroître le financement de la promotion de l'égalité des sexes dans un certain nombre de secteurs stratégiques, au-delà des secteurs sociaux. Le résumé qui suit met en lumière les grandes avancées en la matière, appelle l'attention sur les difficultés persistantes et énonce des recommandations en vue d'accélérer l'application à l'échelle nationale des conclusions concertées de 2008.

Progrès accomplis dans l'application

4. Il est ressorti du débat que, depuis l'adoption des conclusions concertées en 2008, de plus en plus de pays lancent des initiatives pour tenir systématiquement compte de la problématique hommes-femmes dans les procédures nationales de planification et d'élaboration des budgets. On a également enregistré un certain accroissement des investissements dans les secteurs sociaux et économiques qui profitent directement aux femmes et des ressources financières consacrées à la réalisation de l'objectif de l'égalité des sexes et à la mise en œuvre de plans d'action en ce sens. Le budget national étant l'expression des priorités du gouvernement, les participants ont souligné qu'il fallait veiller à ce que les objectifs en matière d'égalité des sexes apparaissent clairement dans le budget. Un des grands progrès mis en relief par les participants est une prise de conscience que la politique budgétaire n'a rien de neutre et nécessite par conséquent l'adoption des mesures propres à lutter contre les inégalités entre les sexes et à garantir l'autonomisation des femmes et l'obtention de résultats en matière de développement. Il y a également de plus en plus consensus sur le fait que ne rien faire pour lutter contre les inégalités entre les sexes finit par coûter cher.

5. Des mesures, telles que des dispositions constitutionnelles visant à garantir les droits des femmes, ont été prises pour mettre en place un cadre de politiques générales favorable au financement de la promotion de l'égalité des sexes. Les réformes du secteur public et les réformes budgétaires sont également l'occasion de placer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes parmi les priorités et d'obtenir des résultats de développement qui soient équitables pour les deux sexes. Les stratégies de budgétisation axée sur la performance ou les résultats peuvent aider les gouvernements à déterminer comment mobiliser des ressources et les utiliser pour répondre aux besoins de la société, et peuvent s'assortir d'objectifs clairs concernant les résultats à obtenir en matière d'égalité des sexes. Ainsi, la problématique hommes-femmes a été systématiquement prise en compte dans les systèmes nationaux de planification et de budgétisation, dans le cadre des réformes des systèmes de gestion des finances publiques, de la décentralisation et de la gestion du secteur public et de l'aide.

6. Les participants ont constaté que, malgré les problèmes posés par la crise économique et financière mondiale depuis l'adoption des conclusions concertées en 2008, certains gouvernements ont mis en place des politiques qui accordent la priorité à l'égalité des sexes en vue d'obtenir des résultats concrets en matière de développement et de garantir la croissance économique. Un certain nombre de pays ont augmenté la part du budget national consacrée à la santé et à l'éducation, et des mesures ont également été prises pour veiller à ce que les coupes budgétaires ne concernent pas les ressources réservées au financement des services de base et de la sécurité sociale. En outre, l'égalité des sexes se voit accorder une place de plus en plus importante dans les programmes de création d'emplois, dont certains ciblent tout particulièrement les femmes. Par ailleurs, des mécanismes de coordination composés de partenaires nationaux, de donateurs et de membres de la société civile contribuent efficacement à améliorer le financement de l'égalité des sexes en privilégiant une coopération pour le développement conforme aux priorités nationales en matière d'égalité des sexes.

7. On a constaté une forte intensification des efforts tendant à prendre systématiquement en compte la problématique hommes-femmes dans les stratégies nationales de développement, en vue de garantir un financement suffisant pour les priorités en matière d'égalité des sexes dans les budgets sectoriels et locaux. Les participants ont mis en relief le rôle primordial que jouent divers acteurs dans l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans les systèmes de planification et de budgétisation, en particulier les ministères des finances. Dans un certain nombre de pays, les instructions et directives budgétaires sur lesquelles se fondent les projets de budget des ministères sectoriels exigent que ceux-ci présentent des objectifs et des résultats clairs en matière d'égalité des sexes et fixent des cibles et des indicateurs spécifiques pour contrôler les réalisations. Les ministères analysent donc plus systématiquement les questions concernant la problématique hommes-femmes afin de cerner les besoins de programmation et de financement, de façon à combler les lacunes sur ce plan et à améliorer la qualité des programmes et l'accès des femmes et des filles aux services proposés dans ces secteurs. Certains font appel à une démarche axée sur les droits dans leur processus de planification et de budgétisation.

8. Les participants ont également constaté un renforcement de la volonté et de l'engagement politiques et recensé les mesures propres à donner aux hauts responsables et au personnel technique les moyens de mieux recourir à des méthodes appropriées. Ainsi, des outils faciles d'utilisation et des méthodes de contrôle budgétaire peuvent permettre aux ministères et aux administrations locales d'assortir leur budget d'objectifs et de résultats à atteindre en matière d'égalité des sexes. La disponibilité et la fourniture d'une assistance et d'un appui techniques contribuent également à mieux intégrer le principe de l'égalité des sexes dans les procédures de planification et de budgétisation. On observe une intensification des efforts tendant à renforcer et à maintenir les capacités des administrations aux niveaux national, local et sectoriel, ce qui est primordial pour l'institutionnalisation de la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans la budgétisation et la planification. Les mécanismes institutionnels dirigés par les ministères des finances ont aidé à renforcer les capacités des gouvernements et à améliorer la justice fiscale. La coopération Sud-Sud, également, est un moyen efficace de promouvoir l'apprentissage de bonnes pratiques en ce qui concerne la

prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans la planification et la budgétisation.

9. Des mesures ont été prises en vue de mobiliser durablement un appui plus large en faveur de la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans la planification, la budgétisation, le suivi et l'évaluation. Les participants ont indiqué qu'on avait avancé sur la voie de l'élaboration et de l'application de méthodes destinées à suivre le financement de la promotion de l'égalité des sexes et les résultats obtenus dans ce domaine. Les renseignements recueillis par l'intermédiaire de systèmes de contrôle budgétaire sont parfois rendus accessibles au public, ce qui permet de l'informer des politiques et des mesures lancées par les gouvernements et de garantir la responsabilité et la transparence. La diffusion de ces renseignements peut aider à améliorer encore l'ampleur et la qualité du financement mobilisé en faveur de l'égalité des sexes. Dans certains cas, on donne au grand public des informations sur les budgets et leurs bienfaits pour les femmes comme pour les hommes grâce à des stratégies innovantes, y compris par l'intermédiaire de bandes dessinées et de dessins animés. En outre, les médias jouent un rôle important en stimulant le débat public et en encourageant l'application du principe de responsabilité à l'utilisation des ressources publiques.

10. S'ils ont confirmé qu'il était nécessaire de disposer de davantage de données et de statistiques ventilées par sexe pour faciliter la mesure des résultats obtenus et l'évaluation des progrès accomplis, les participants ont noté qu'on avait accéléré la collecte de ce genre de données en créant une demande, par exemple en établissant des critères de référence pour la mesure de l'efficacité des plans sectoriels.

11. Les participants ont souligné que les mécanismes nationaux chargés de veiller à l'égalité des sexes jouaient un rôle de premier plan en encourageant l'augmentation des montants alloués à la promotion de l'égalité des sexes. Faisant partie des plus hautes instances du gouvernement et appuyés par les référents et groupes pour la problématique hommes-femmes au sein des divers ministères et entités gouvernementales, ces mécanismes assurent la direction des activités visant à promouvoir la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des services publics et à appuyer la mise en œuvre à l'échelle nationale des engagements pris au niveau mondial, tels ceux qui sont énoncés dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le Programme d'action de Beijing. On a enregistré une certaine augmentation de la part du budget national consacrée au financement des mécanismes nationaux et des groupes et référents chargés de la problématique hommes-femmes dans les ministères sectoriels, ce qui permet de garantir la durabilité et la prévisibilité de leurs travaux.

12. Les entités du système des Nations Unies, notamment ONU-Femmes, le Programme des Nations Unies pour le développement et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, ont fourni une assistance technique destinée à donner aux pays les moyens de mieux intégrer le principe de l'égalité des sexes dans la planification et la budgétisation. Elles ont mis au point des manuels et des directives afin d'appuyer la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans la planification et la budgétisation.

Lacunes et difficultés

13. Malgré les progrès accomplis, les participants ont indiqué que la crise économique et financière avait pesé sur les efforts déployés par les pays pour financer la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Les difficultés budgétaires causées par l'érosion des recettes publiques ont parfois entraîné une réduction des dépenses publiques, en particulier au chapitre social dans des domaines tels que l'éducation et la santé, ce qui a porté préjudice aux femmes et aux filles.

14. L'absence de dispositifs de contrôle permettant d'évaluer la portée de l'objectif de l'égalité des sexes et les résultats obtenus en la matière grâce aux ressources publiques entrave également largement l'accélération des progrès. Il est nécessaire de mettre en place des dispositifs solides propres à faciliter l'évaluation de l'efficacité du secteur public, notamment des indicateurs permettant de contrôler les résultats et les investissements, ainsi que des critères de référence. En outre, les outils destinés à évaluer la mesure dans laquelle le financement en général contribue à la transversalisation de la problématique hommes-femmes et à une prise en compte efficace et équitable des priorités des femmes laissent toujours à désirer. En vue de suivre le financement de la promotion de l'égalité des sexes, ces dispositifs de contrôle devraient s'appliquer aux budgets nationaux et à l'aide publique au développement.

15. Il faut redoubler d'efforts pour mieux tirer parti de l'expérience acquise par les mécanismes nationaux chargés de veiller à l'égalité des sexes dans le domaine de la promotion de la transversalisation hommes-femmes et du renforcement des capacités à cet effet, et pour s'en inspirer pour intégrer une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans la planification, la budgétisation, la programmation et l'évaluation.

16. Il faut également renforcer les interactions entre les défenseurs de l'égalité des sexes, les pouvoirs publics sectoriels et locaux et les organisations de la société civile sur tous les aspects touchant à la planification et à la budgétisation. En outre, les utilisateurs doivent exiger des données de meilleure qualité, ce qui permettrait d'améliorer la disponibilité et la portée des données et des statistiques ventilées par sexe et de faciliter leur analyse.

Recommandations visant à accélérer l'application

17. S'appuyant sur l'expérience et les bonnes pratiques, les participants ont recommandé l'adoption des mesures ci-après en vue d'accélérer l'application des conclusions concertées :

a) Encourager la tenue de débats d'orientation sur l'adoption de modèles de développement qui soient sans exclusive, axés sur l'être humain et fondés sur les droits fondamentaux, l'égalité des sexes et les droits de la femme;

b) Mettre au point des mesures et des actions concrètes qui permettent de rebondir après la crise économique et financière et donnent des résultats en matière de développement soucieux de l'égalité des sexes;

c) Continuer de renforcer les capacités individuelles et institutionnelles en vue de l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans la

planification et la budgétisation à l'échelle nationale, en particulier dans les ministères des finances, les ministères sectoriels et les administrations locales;

d) Adopter des mesures propres à renforcer la participation des femmes aux procédures de planification et de budgétisation aux échelons national et local;

e) Renforcer les capacités des mécanismes nationaux chargés de veiller à la promotion des femmes afin qu'ils puissent jouer un rôle central en mobilisant un appui à la mise en œuvre de stratégies et de plans en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, en appuyant la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans les plans et les budgets sectoriels et en encourageant l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans la planification et la budgétisation;

f) Mettre en place des dispositifs de contrôle assortis d'objectifs mesurables et d'indicateurs permettant d'évaluer les progrès accomplis sur la voie de la transversalisation de la problématique hommes-femmes et de vérifier si les ressources allouées à la promotion de l'égalité des sexes sont suffisantes;

g) Veiller à ce que les mesures prises pour veiller à ce que le principe de l'égalité des sexes soit pris en compte dans la budgétisation s'accompagnent d'un financement et de données de référence mesurables concernant les résultats obtenus;

h) Améliorer la disponibilité de données de statistiques ventilées par sexe, notamment par l'intermédiaire d'enquêtes auprès des ménages.
